



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DES SERVICES
DE L'ÉTAT
DANS
LE LOIRET**



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2019

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

01. L'ÉTAT, GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

Sécurité publique : lutte contre le terrorisme et maintien de l'ordre	06
La sécurité routière en chiffres	08
Sécurité civile : prévenir les risques et gérer les crises	09
En chiffres : la protection du consommateur, la sécurité sanitaire et alimentaire	12

02. L'ÉTAT SOUTIENT L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'État participe au développement économique	14
L'État met en place des dispositifs en faveur de l'emploi	16
L'État accompagne le monde agricole	20

03. L'ÉTAT ŒUVRE ET ACCOMPAGNE LES TERRITOIRES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

Soutien à la revitalisation et au renforcement de l'attractivité des territoires	22
Mobilisation pour la transition écologique et préservation des ressources naturelles	24
Accompagnement des collectivités dans l'exercice de leurs missions et dans la mise en œuvre de leurs projets	26

04. L'ÉTAT AGIT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

Logement : Solidarité, «vivre-ensemble» et lutte contre l'habitat indigne	30
L'accueil et l'intégration des ressortissants étrangers	32
La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits pour tous	33
La mobilisation en faveur des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)	36
Soutien à la jeunesse, au tissu associatif et encouragement à la pratique sportive	37







Pierre Pouëssel,
Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret

AVANT-PROPOS

L'année 2019 a été marquée par la poursuite du mouvement des « gilets jaunes » et la tenue du grand débat national lancé par le Président de la République. Sur le plan sécuritaire, notre pays a malheureusement été touché par de nouveaux attentats, visant notamment des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, et par l'accident industriel de Lubrizol.

Les services de l'Etat dans le Loiret se sont fortement mobilisés pour assumer leurs missions en prenant en compte ces événements et les changements de posture qu'ils ont induits, afin de garantir la sécurité de l'ensemble de nos concitoyens, tout en continuant de travailler au développement économique et social du territoire.

L'action et le professionnalisme des forces de sécurité intérieure ont permis une nouvelle baisse de la délinquance générale. La lutte contre le terrorisme et la radicalisation est plus que jamais une priorité et les services de l'Etat collaborent de manière étroite pour mettre en œuvre des dispositifs de détection et de prévention efficaces.

Les efforts engagés en 2019 en matière d'emploi et dans le champ économique ont été importants et ont eu des effets sensibles sur le territoire. Plus de 900 personnes éloignées de l'emploi ont été accompagnées à travers les dispositifs d'insertion pour les « Territoires d'industrie » et le lancement, avec le conseil régional, du comité de pilotage « Industrie du futur » constituent des exemples d'outils opérationnels pour soutenir les entreprises.

Avec le programme « Action cœur de ville », les « Opérations de revitalisation des territoires », mais aussi l'anticipation de la stratégie « Ma santé 2022 » ou encore la signature du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne, l'aménagement du territoire et la cohésion sociale ont également été des axes majeurs de l'action de l'Etat dans le Loiret.

Au moment de faire le bilan annuel de l'activité, je tiens à remercier l'ensemble des agents de l'Etat qui, par leur implication, leur travail collectif et leur sens du service public, ont rendu possible ces réalisations.

L'année 2020 présente des défis inédits avec la crise sanitaire qui se double d'une crise économique et sociale. La qualité des travaux menés en 2019 sera un atout sur lequel les services de l'Etat dans le Loiret pourront s'appuyer pour poursuivre leur action en faveur de nos concitoyens, des collectivités locales, des entreprises et du monde associatif.

01.

L'ÉTAT, GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS

La première mission de l'Etat est d'assurer la protection de nos concitoyens et la sécurité du territoire, dans un contexte de menace terroriste durablement élevée.

Les forces de sécurité intérieure et les services de l'Etat se mobilisent contre toute forme de délinquance, mais aussi pour prévenir tout autres risques, naturels technologiques ou sanitaires.

I – Sécurité publique : lutte contre le terrorisme et maintien de l'ordre

UNE DIMINUTION DE LA DÉLINQUANCE GÉNÉRALE

**tant en zone police (- 6,91 % soit 1 276 faits en moins)
qu'en zone gendarmerie (- 3,20 % soit 438 faits en moins)
dans le prolongement des bons résultats de 2018.**

... avec une diminution des atteintes aux biens



- 11,10 % (1 068 en moins) en zone police
- 8,30 % (559) en moins en zone gendarmerie

... malgré une situation contrastée pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique



+ 1,37 % (55 en plus) en zone police
+ 10,30 % (217 en plus) en zone gendarmerie

① **Terrorisme : maintien de mesures de sécurité en étroite collaboration avec les collectivités territoriales**

Après les différentes attaques terroristes que la France a connues en 2019 (à la prison de Condé-sur-Sarthe le 5 mars, à Lyon le 24 mai, à Brest le 27 juin et à la préfecture de Paris le 3 octobre), des consignes ont régulièrement été adressées, dans le cadre des postures du plan Vigipirate, aux maires, aux gestionnaires de centres commerciaux, aux responsables de lieux de culte et aux opérateurs publics et privés, afin d'assurer la sécurité des sites sensibles, et la protection des systèmes d'information face aux risques d'attaques cybernétiques.

② **Sur le front de la lutte contre la radicalisation, la vigilance reste de mise,**

avec une méthodologie désormais bien rodée. **Le groupe d'évaluation départemental (GED)**, qui a vocation à organiser le suivi et le partage de l'information entre les forces de sécurité intérieure, en y associant le parquet, le SPIP et le centre pénitentiaire d'Orléans-Saran se réunit chaque semaine pour examiner des situations individuelles de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF), qui a en charge l'examen des situations individuelles

Sécurisation prioritaire des événements d'ampleur afin d'élaborer un dispositif de sécurité adapté

☞ Une quarantaine de manifestations de plus de 3 000 personnes.

☞ Plus de 20 réunions pour préparer ces événements, sous l'égide de la Préfecture, rassemblant collectivités concernées, forces de sécurité intérieure, organisateurs et services de secours.

Des mesures notamment en faveur des jeunes

■ Mise en place au sein de la CPRAF de la cellule de suivi traitant de la thématique scolaire en juillet 2019.

Conformément à la mesure n°7 du Plan National de Prévention de la Radicalisation, prenant en compte notamment les sujets de la déscolarisation ou de la scolarisation à domicile.

■ Présentation de plusieurs pièces de théâtre permettant de sensibiliser des centaines de lycéens, dans des secteurs à fort communautarisme, aux dangers d'internet et à la radicalisation pouvant découler d'une manipulation par le biais des réseaux sociaux.

■ Tenue de réunions d'information et de sensibilisation pour la prévention et la radicalisation en partenariat avec le Parquet et les forces de sécurité. Plus de 2 500 personnes y ont participé depuis 2016 (enseignement, santé, travailleurs sociaux, associations, agents de services publics, élus locaux, entreprises...).



Présentation de la pièce de Théâtre "Géhenne" à Montargis devant plus de 250 jeunes.

et le suivi des jeunes gens signalés comme de leur famille après validation du GED, se réunit chaque trimestre. Les décisions de la CPRAF se concrétisent par des actions mises en œuvre au profit de jeunes « radicalisés » ou supposés l'être. A cet effet, des partenariats ont été mis en place depuis novembre 2015 afin d'accompagner des jeunes signalés, notamment avec le conseil départemental.

3 Des forces de l'ordre toujours mobilisées pour encadrer les manifestations organisées par les « gilets jaunes » et pour rechercher efficacement les auteurs d'infractions

Les manifestations ont nécessité un engagement et une présence de tous les instants des forces de l'ordre afin de limiter au mieux les troubles de l'ordre public lors de ces manifestations non structurées et pour lesquelles les responsables étaient difficilement identifiables.

Quelques bâtiments publics, radars automatiques et ronds-points ont toutefois été dégradés.

Les trois auteurs de l'incendie de la mairie de Bonnée (dans la nuit du 19 au 20 décembre 2018) et de la tentative d'incendie du radar automatique de la commune des Bordes ont été interpellés et condamnés à des peines d'emprisonnement (de 4 à 18 mois).

Comme au plan national, le basculement de certains individus dans une forme de radicalisation de leur action a été constaté. Ce fut le cas le 11 mai 2019 avec l'interpellation de 6 personnes qui prédisposaient des cocktails Molotov et des balles explosives lors des fêtes Jeanne d'Arc organisées le lendemain. Elles furent condamnées à des peines d'emprisonnement allant de 6 mois avec sursis à 18 mois fermes. Un périmètre de protection a alors été mis en place afin d'interdire à la manifestation du lendemain l'accès au centre-ville.

II - La sécurité routière en chiffres

Depuis l'abaissement au 1^{er} juillet 2018 de 90 km/h à 80km/h de la vitesse maximale autorisée, le nombre des tués sur les routes bidirectionnelles sans séparateur central du Loiret a subi une nette baisse au second trimestre 2018 et au 1^{er} trimestre 2019. Durant cette période, la proportion des tués sur les routes bidirectionnelles sans terre-plein central (TPC) et hors agglomération a été de 45,4 % (15 tués sur 33) alors que la moyenne de la période 2012-2018 était de 61,73 % (172 tués sur 277).

Cette tendance s'est infléchie au cours du second trimestre 2019 (15 tués sur 19 l'ont été sur le réseau des routes bidirectionnelles sans TPC et hors agglomération). Ainsi, la proportion

des tués sur route bidirectionnelle sans TPC et hors agglomération est de 57,7 % (30 tués sur 52).



Une baisse significative de la mortalité en 2019 malgré la hausse du nombre d'accidents

35 tués (soit - 22,20 %)
616 accidents (soit + 1,65 %)
789 blessés (soit + 5,06 %)

Les contrôles routiers

En zone police :

1 736 contrôles
3 472 délits constatés
900 procédures diligentées pour défaut de permis de conduire

En zone gendarmerie :

144 592 dépistages d'alcoolémie
5 472 dépistages de produits stupéfiants
893 procédures diligentées pour défaut de permis de conduire

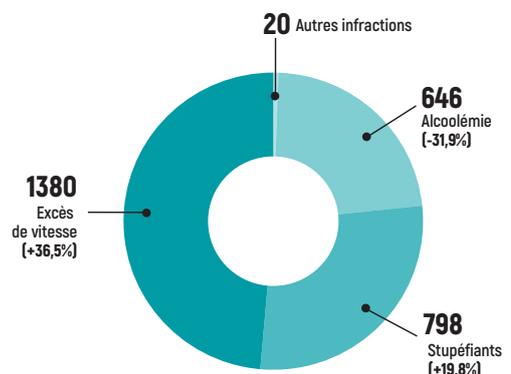
Les contrôles des transports terrestres

La DREAL, en coopération avec les forces de l'ordre, réalise des contrôles des transports terrestres sur route, mais aussi chez les transporteurs.

181 opérations de contrôle sur route ont été menées

43 contrôles en entreprises réalisés

Les suspensions provisoires de permis de conduire en augmentation (+7,52%)



La baisse de suspensions liées à l'alcoolémie est à mettre en corrélation avec la mise en place, depuis le 1^{er} avril 2019 du dispositif d'étylotest antidémarrage (EAD) comme alternative à la suspension administrative du permis de conduire, en application du décret n°2018-765 du 17 septembre 2018.

230 mesures EAD ont été prises dans le Loiret

La DREAL procède à la réception de véhicules neufs tels que des véhicules de transport de matières dangereuses ou des véhicules transformés.

Elle assure aussi la surveillance du maillon essentiel que constituent les centres de contrôles techniques périodiques des véhicules en service avec des sanctions possibles pouvant aller jusqu'au retrait d'agrément

488 réceptions de véhicules neufs
(véhicules de transport de matières dangereuses ou véhicules transformés)

9 agréments de centres de contrôle technique

50 opérations de surveillance de centres de contrôle technique

**10 radars
tourelles
installés en 2019**

**Le déploiement de ces
radars se poursuivra
en 2020**

III - Sécurité civile : prévenir les risques et gérer les crises

1 Pleine mobilisation de l'Etat contre le risque inondation

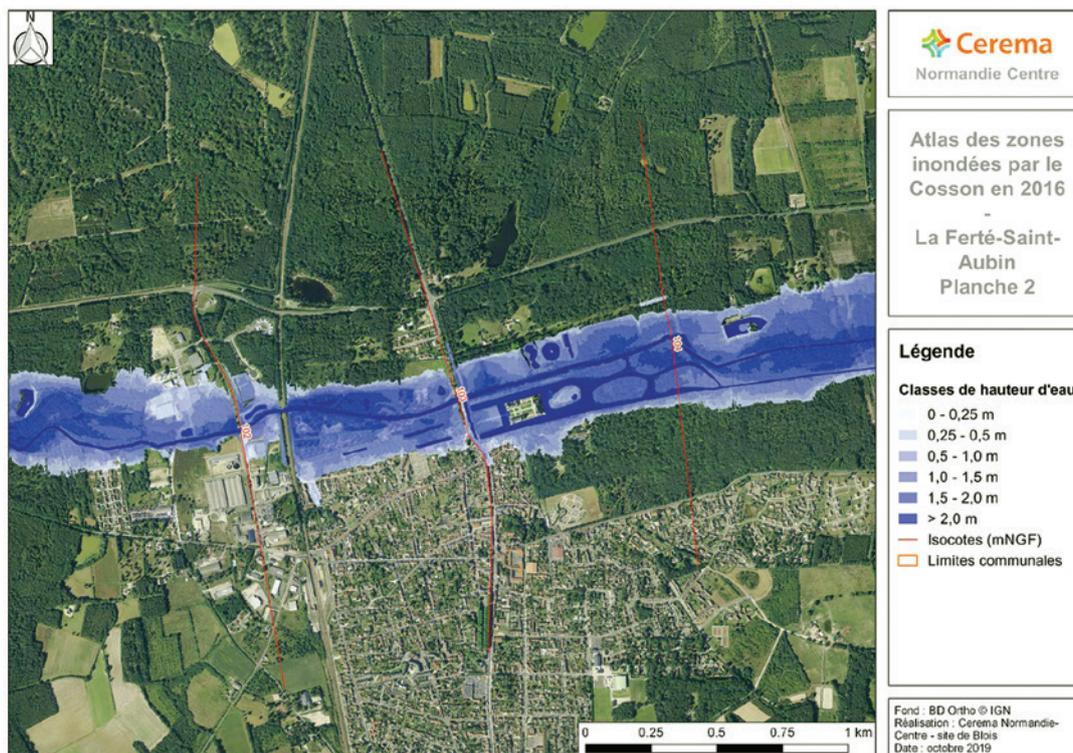
En lien avec les collectivités, les services de l'Etat poursuivent le travail de documentation et d'anticipation des conséquences du risque inondation sur le territoire.

Les nouvelles références de cartographie des inondations suite aux événements de mai-juin 2016 commencent à être diffusées.

Un premier Porter à Connaissance (PAC) relatif aux Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) sur le

Loing- Amont a été adressé aux collectivités concernées en septembre 2019 dans le cadre de la démarche d'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi). Par ailleurs, ce travail se poursuit sur le Loing-Aval en intégrant les principaux affluents du Loing, en vue de l'élaboration, en 2020, des projets de règlement de ces deux PPRi qui seront structurants pour ces territoires.

Pour les communes impactées par les inondations du Cosson en 2016, un Atlas des Zones Inondables (AZI) a été adressé aux collectivités en octobre 2019, leur permettant



de mieux intégrer le risque dans leur document d'urbanisme et dans les procédures d'instruction des permis de construire.

Une étude approfondie du fonctionnement de la Retrève, rivière semi-souterraine aux inondations désastreuses en 2016, a également été lancée en partenariat avec les intercommunalités concernées, le Département, Cofiroute, le BRGM et le CEREMA avec un AZI attendu d'ici la fin du premier semestre 2020 et la pose de piézomètres pour suivre l'évolution des niveaux de la nappe phréatique.

Le 28 mai 2019, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a réuni plus d'une centaine d'exploitants de la région, majoritairement du Loiret, pour une sensibilisation à la gestion du risque inondation, et à sa préparation.

② Montée en puissance des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)

Les services de l'Etat accompagnent les collectivités dans la démarche d'élaboration des PAPI sur les différents bassins versants concernés du département. Ces PAPI visent à mettre en œuvre une série d'actions pour réduire les conséquences des inondations sur les territoires autour de 7 axes qui intègrent notamment la connaissance des phénomènes, la gestion de crise, la maîtrise de l'urbanisation ou la gestion des systèmes de protection lorsqu'ils existent.

- **Labellisation du PAPI Inter-départemental Cher, Nièvre Giennois** en Commission Inondation du Plan Loire (CIPL) le 20 juin 2019 et mise en place des premières actions au second semestre 2019

- **Validation du PAPI des Vals de l'Orléanais** en CIPL du 24 octobre 2019



Reprofilage du talus de la digue côté Loire à Jargeau

③ La fiabilisation des systèmes d'endiguement

En cohérence avec le PAPI des Vals de l'Orléanais, les travaux du programme de fiabilisation des digues du Val d'Orléans (65 000 personnes exposées), engagés en 2017 dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature IV, pour un montant total de 18 M€, se sont poursuivis en 2019 avec la réalisation de travaux d'arasement des banquettes côté val sur les communes de Darvoy, Jargeau et Guilly et du reprofilage du talus de la digue du val d'Orléans au niveau de la commune de Jargeau.

Les services de l'Etat accompagnent également les collectivités dans les réflexions liées à la compétence Gestion des Milieux Aquatiques

et Prévention des Inondations (GEMAPI) et notamment dans la recherche d'une gouvernance efficace pour assurer la gestion des digues de protection contre les inondations à partir de 2024.

Dossiers d'autorisation en système d'endiguement déposés

- en mai pour le Val d'Orléans
- en novembre pour les Vals de Sully-sur-Loire et Ouzouer-sur-Loire

Mise à jour de la planification...

Plusieurs groupes de travail se sont réunis pour **mettre à jour le plan ORSEC inondation de la Loire**, suite à l'exercice organisé en novembre 2018, en collaboration avec 3 Départements de la Région et le niveau zonal.

...et gestion de crise

2 épisodes de canicule

- du 24 juin au 1^{er} juillet – niveau orange
- du 22 au 28 juillet – niveau orange avec un pic le 25 juillet en vigilance rouge

une vingtaine d'incendies

- 600 ha de chaumes et de forêts, et 3 maisons brûlées
- 2 postes de commandements installés à Manchecourt et à Châteauneuf-sur-Loire
- COD activé en préfecture
- 230 pompiers mobilisés



Distribution de comprimés d'iode

- En plus du périmètre de 2km (mise à l'abri), deux nouveaux périmètres de 5km (évacuation) et 20km (périmètre du PPI au lieu de 10km) dans les PPI, suite à l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011
- 44 nouvelles communes (dont 3 dans le Cher) concernées par cette extension pour la centrale de Dampierre-en-Burly
- Campagne préventive de distribution de comprimés d'iode, dès la mi-septembre, sur le périmètre de 10 à 20km :

6 plans ORSEC approuvés
dont le plan particulier d'intervention (PPI) du CNPE de Dampierre-en-Burly le 19 février 2019

10 exercices de sécurité civile organisés
dont 5 concernant des sites SEVESO seuil haut (stockage d'hydrocarbures, chimie fine, pyrotechnie)

- Réunions en amont avec les maires des communes concernées et les professionnels de santé

- 5 réunions publiques d'information des riverains (54 000 foyers et ERP concernés) et expliquant l'intérêt de retirer gratuitement les comprimés d'iode dans les pharmacies identifiées organisées à l'automne 2019
- Commission locale d'information le 11 octobre 2019

4 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) et Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Dans le cadre du PPRT de DPO, plusieurs actions ont été menées en 2019 :

- information des acteurs économiques sur les risques autour des dépôts pétroliers exploités par DPO à Saint-Jean-de-Braye et Semoy

- réalisation de diagnostics gratuits pour réduire la vulnérabilité des logements à proximité du dépôt de Semoy permettant d'identifier les travaux à réaliser chez les particuliers qui seront quant à eux entièrement

financés par l'exploitant, les collectivités et l'Etat (via un crédit d'impôt).

S'agissant des ICPE, les procédures de déclaration (nouvelles installations, modifications des installations existantes, changements d'exploitants et cessations d'activité) sont désormais réalisées par télédéclaration.

Les procédures ont vu leur nombre s'accroître nettement en 2019, notamment 50 % de procédures supplémentaires de déclarations et d'autorisations ont été suivies par rapport à 2018.

Les ICPE en chiffres

- **303** inspections réalisées (302 en 2018)
- **91** arrêtés d'autorisation, d'enregistrement ou de prescriptions complémentaires ont été délivrés (60 en 2018)
- **29** arrêtés de mise en demeure (31 en 2018)
- **10** arrêtés de sanctions administratives : consignation, astreintes, amendes (10 à 2018)

Les 3 installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) du Loiret ont de nouveau été contrôlées afin de vérifier le caractère ultime des déchets enfouis donnant lieu à :

- **3** arrêtés de mise en demeure
- **1** arrêté d'amende administrative

Flash LUBRIZOL

Un important incendie s'est produit le 26 septembre 2019 sur un site industriel exploité par la société LUBRIZOL près de Rouen (Seine-Maritime). Dès le mois d'octobre, à la suite d'une instruction gouvernementale, l'État a rappelé à tous les exploitants des sites SEVESO certains principes permettant d'améliorer la gestion d'un accident grave.

Le retour d'une majorité d'exploitants indique qu'il existe des marges de progrès significatives :

- sur la préparation des personnels à la gestion de crise en période d'effectif réduit,
- sur la qualité des données disponibles rapidement concernant les natures et quantités de produits détenus.

La DREAL s'attache, au travers des inspections conduites depuis, à suivre l'avancement des mesures définies par les industriels pour y remédier.

IV - En chiffres : la protection du consommateur, la sécurité sanitaire et alimentaire

La protection des consommateurs

Protection physique et économique

■ **655** visites de professionnels exerçant leur activité dans le Loiret dont :

- 198** contrôles de sites internet
- 97** demi-journées d'accueil des consommateurs
- 292** réponses aux réclamations et demandes de renseignements.

Sécurité des produits non alimentaires

■ **35** produits prélevés et analysés :
 ■ **20** étaient non conformes dont **15** dangereux (produits cosmétiques, jouets).

Lutte contre les grands trafics et la circulation de marchandises prohibées ou de contrebande

- **1,2** tonne de stupéfiants
- **248 kg** de tabacs
- **761** contrefaçons.



Le 9 septembre 2019, les agents de la BSI de Tours, avec l'aide de l'équipe cynophile antistupéfiant découvrent, cachés dans une poids-lourd espagnol, 1 240,3 kg de pollen de cannabis

La sécurité sanitaire de l'alimentation

Surveillance alimentaire

- **326** contrôles du secteur de la remise directe (restauration commerciale métiers de bouche, grande distribution...)
- **31** inspections en restauration collective
- **446** prélèvements réalisés.

Suivi sanitaire des abattoirs

Permanent : abattoir Tradival de Fleury-les-Aubrais avec inspection systématique des carcasses et abats.

ou régulier : abattoirs de volailles de petite taille.

- **3** inspections complètes dans le cadre de la protection des animaux avant leur mise à mort
- **2** inspections afin de prévenir les risques

Une alerte à la *Listeria Monocytogenes* sur des produits de charcuterie a mobilisé l'équipe d'inspection de l'abattoir Tradival et a conduit à la suspension des agréments de l'atelier de transformation de l'établissement.

La santé et la protection animale

La Peste Porcine Africaine (PPA)

un exercice de gestion de crise a été réalisé incluant une partie terrain avec des opérations de prélèvements en élevage avec la participation du GDS45 et du vétérinaire de l'élevage et la mobilisation d'une cellule de crise à la DDPP, en lien avec la DDPP18 qui faisait un exercice comparable.

Lutte contre la rage

- **38** chiens et chats importés illégalement ont été suivis.

Création de la cellule de prévention en élevage

réunissant la DDPP, le GDS, la MSA et la Chambre d'Agriculture. Elle a pour but de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir suffisamment en amont pour trouver une solution favorable pour l'éleveur et les animaux.

Surveillance de la qualité des eaux

20 captages d'eau potable

classés comme **prioritaires** pour la protection contre les pollutions diffuses dont :

- **11** avec plan d'actions
- **3** en cours d'élaboration de ce plan
- **6** étudient la délimitation préalable de l'aire d'alimentation du captage.

Mise à jour du "plan d'action eau" de la Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Loiret (PAOT)

La MISEN du Loiret se dote d'un plan d'actions pluriannuel pour coordonner les efforts de reconquête de la qualité des cours d'eau, plans d'eau et nappes du département.

Le diagnostic, servant de base à ce plan d'actions, a été mis à jour (exercice d'état des lieux 2019 des agences de l'eau) et a permis de définir une liste de priorités recentrées (protection de captages, restauration des cours d'eau, mise à jour des volumes prélevables dans la nappe de Beauce, mise en place d'une gouvernance GEMAPI sur le Giennois).

Ce plan d'actions sera en outre relayé auprès des acteurs locaux afin de les accompagner dans leurs missions.

02.

L'ÉTAT SOUTIENT L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Loiret, avec un tissu industriel diversifié, et une agriculture pluridisciplinaire, est un département économiquement dynamique. Afin de soutenir toutes ces richesses, tout en luttant contre le chômage, les services de l'Etat dans le Loiret s'attachent à décliner avec efficacité et détermination les politiques économiques nationales en faveur des entreprises et du monde agricole.

I - L'Etat participe au développement économique

Des aides fiscales en soutien aux entreprises

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)
(supprimé depuis le 1^{er} janvier 2019, et remplacé par un allègement des cotisations patronales pérenne, ciblé sur les bas salaires, afin de renforcer l'efficacité de la mesure sur l'emploi peu qualifié)

Restitution
au titre
du CICE 2018

5 357 entreprises
du Loiret
soumises à l'impôt
sur les sociétés
+ 942 entreprises
individuelles

Montant
global :
77 millions d'euros

13 799
demandes de
remboursement de
crédit de TVA et
2 720 demandes en
restitutions d'impôts sur
les sociétés ont été
traitées en 2019

1 Soutenir le développement des entreprises sur le territoire

■ **Prévenir les difficultés et apporter un soutien aux restructurations d'entreprises industrielles.** Le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) a pour rôle d'identifier le plus précocement possible les entreprises en difficulté afin de pouvoir mieux définir les mesures de remédiation envisageables en lien avec BPI France, Business France, la médiation du crédit,... Fin 2019, 20 entreprises ou groupes étaient suivis par le CRP dans le Loiret.

■ **La sauvegarde de l'emploi et la revitalisation des territoires** En 2019, l'UD-DIRECCTE a instruit 10 Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE), liés majoritairement à des restructurations de groupe, impactant une entreprise ou un établissement du Loiret.

En chiffres : le commerce extérieur

👉 Balance commerciale régionale Excédentaire : **+ 423 M€**

👉 Montant des exportations du Loiret : **9 516 M€** (20 823 M€ en région)

👉 Montant des importations du Loiret : **9 499 M€** (20 400 M€ en région)

13 entreprises ont bénéficié d'aides

(subventions ou avances remboursables) du **Fonds Départemental de Revitalisation du Loiret (FDRL)** pour un montant de **214 000 €** avec un objectif de **165 emplois créés** en CDI dans les 3 ans.

6 conventions de revitalisation des territoires impactés par ces licenciements économiques ont été signées en 2019.

② Animer la politique d'innovation et de transformation numérique

En complément de la mesure fiscale instaurée début 2019 pour encourager l'investissement productif des PME (déduction égale à 40 % du prix de revient de l'investissement), le comité de pilotage régional « Industrie du futur » du 27 novembre 2019, co-animé par l'Etat et la Région, a pour but d'accompagner dans cette transition 250 PME et ETI d'ici 2022.

Ce programme d'accompagnement, auquel l'Etat contribuera à hauteur de 2,3 millions d'euros dans le cadre du plan national « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur » sera mis en œuvre dès début 2020 ; il prévoit pour chaque entreprise l'intervention d'un expertconseil qui réalisera un état des lieux pour évaluer le niveau de maturité de l'entreprise. L'entreprise sera ensuite accompagnée pour en déduire un plan de transformation «sur mesure» et le mettre en œuvre de manière opérationnelle.

③ Territoires d'Industrie

Dans le cadre de la priorité gouvernementale de développement industriel de la France, l'enjeu du dispositif Territoire d'industrie est d'accompagner, avec les collectivités locales, les territoires à forte identité industrielle en développement ou en mutation. Il s'agit de conjuguer développement industriel et aménagement du territoire pour soutenir l'emploi et dynamiser les territoires.



2019 a vu la signature de deux protocoles d'accord «Territoires d'industrie» pour le Loiret. Sur le Nord Loiret, l'action est portée par l'entente économique créée entre les trois communautés de communes de l'arrondissement de Pithiviers, pour renforcer son attractivité et développer les atouts que comporte ce territoire, historiquement doté d'un maillage industriel de pointe bien diversifié et d'une industrie agroalimentaire appuyée sur la ressource agricole.

Situé dans l'Est du département, regroupant cinq communautés de communes, le Territoire d'industrie du Montargois-Giennois présente la particularité d'être piloté par deux binômes constitués d'élus et de directeurs d'entreprises locales.



L'Instance de Coordination et de Concertation (ICC) locale sur le Grand Carénage des CNPE de Bellevillesur-Loire et Dampierre-en-Burly

Pilotée par le Sous-Préfet de Montargis, cette instance mène différentes actions en matière de :

■ **développement économique** : organisation d'un événement sur le site de Belleville-sur-Loire le 25 juin 2019 à destination des entreprises locales du BTP pour donner une visibilité sur le programme de travaux EDF dans le secteur du BTP, connaître les modalités d'accès aux marchés et présenter la plate-forme CCI Business.

■ **emplois et compétences** : création d'une formation de monteur/échauffeur.

■ **accueil et hébergement** : référencement de 800 places d'hébergements supplémentaires.

II - L'État met en place des dispositifs en faveur de l'emploi

Le chômage en constante baisse :

- **0,7 point en un an,**
soit **7,9 % dans le Loiret en 2019**

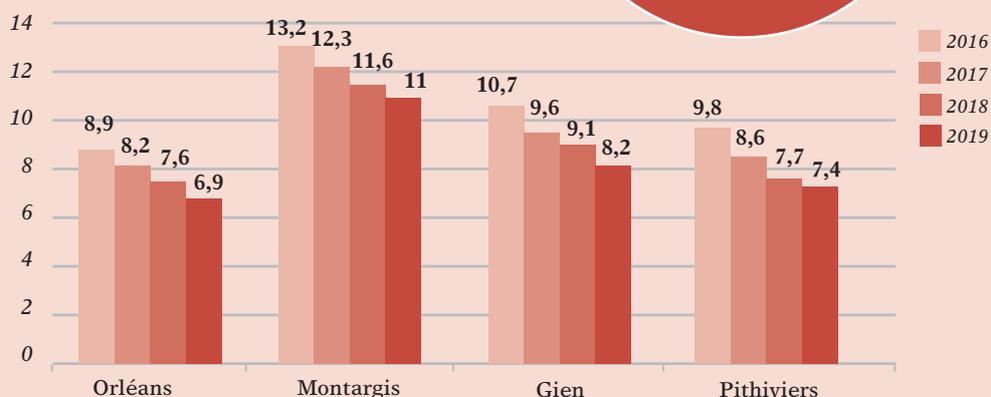
(équivalent au taux national)

Taux régional : 7,7 %

- 3,7 %

de demandeurs d'emploi soit
58 350 demandeurs d'emploi
tenus de rechercher un emploi,
ayant ou non exercé une activité
(catégorie A, B et C)

(- 3,4 % en région
Centre-Val de Loire)



Evolution du taux de chômage sur les 4 bassins d'emplois du Loiret

Une initiative gouvernementale : la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique...

Cette mobilisation se décline en six chantiers en concertation avec les principales associations d'élus, les partenaires sociaux et le tissu associatif oeuvrant dans la lutte contre l'exclusion.

Sur le champ de l'emploi, il s'agit en particulier :

- d'être au rendez-vous de la forte demande d'apprentissage et de formation
- de résoudre le problème des offres d'emploi non pourvues faute de compétences disponibles
- de lever les freins à la reprise de l'emploi

... appuyée par un diagnostic territorial et un plan d'actions régional

Ce programme répond à ces enjeux et poursuit les objectifs suivants :

- lever les freins du quotidien pour les apprentis et les personnes en formation et faciliter le quotidien des demandeurs d'emploi pour améliorer la recherche d'emploi en agissant sur le logement (aide à la recherche) et la mobilité (appui de Pôle Emploi)
- faciliter la recherche de formation et d'apprentissage en sensibilisant notamment les enseignants sur les métiers en tension, en multipliant les rencontres jeunes/entreprises et en s'appuyant sur divers acteurs (clubs d'entreprises, économie sociale et solidaire) pour promouvoir l'apprentissage
- pallier les difficultés de recrutement des entreprises : meilleure identification des besoins en compétences, renforcement des actions de GPEC-T dans les territoires ruraux notamment, amélioration de la qualité de travail dans les secteurs les plus en tension...

1 Des aides au recrutement dans de nombreux secteurs

■ **Les comités de développement de l'emploi (CODEVE)**, mobilisent l'ensemble des acteurs de l'emploi, de la formation et du développement économique, mènent des actions visant à répondre aux problématiques locales liées à l'emploi, notamment les difficultés de recrutement. Trois réunions, co-présidées Etat-Région, se sont tenues dans chaque bassin d'emploi en 2019.

Les points forts de ces CODEVE sont : la mise en relation des acteurs du territoire ; l'amélioration de la connaissance des politiques publiques de soutien des territoires ; la valorisation des initiatives ; la production des diagnostics sur la situation des jeunes, ou de différents secteurs d'activité ; la présentation des bilans des actions menées sur le territoire en matière de mobilité, d'insertion, d'orientation ; l'implication des entreprises, des établissements scolaires et organismes de formation ; l'effet mobilisateur sur les actions du PACTE (DEFI) ; l'émergence d'un nouveau regard des acteurs locaux axés sur les atouts du territoire plutôt que sur les freins.

■ **Le Plan 15 000 bâtisseurs** a pour objet de favoriser l'accès aux entreprises de ce secteur aux jeunes, aux demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et aux publics réfugiés. L'Etat et la Fédération Française du Bâtiment (FFB) du Loiret vont prochainement signer un protocole d'accord concernant cette opération afin de préciser les engagements de chacun et les actions mises en place et à venir.

2 manifestations, organisées par la FFB, avec la participation de l'UD-DIRECCTE, ont favorisé la découverte des métiers du bâtiment : **le forum de l'apprentissage et les Coulisses du bâtiment.**

180 jeunes et demandeurs d'emplois ont visité le chantier logement à Amilly, la construction de CO'MET à Orléans, ou le nouveau complexe nautique à Orléans La Source.

Quelques exemples d'actions du CODEVE :

👉 **CODEVE** du bassin d'emploi de Montargis : création d'un groupe de travail "Transport" afin de proposer des solutions concrètes aux difficultés de recrutement rencontrées par les **entreprises de transports**, permettant l'identification de leurs besoins en conducteurs et débouchant sur la signature d'une convention DEFI : 6 demandeurs d'emploi ont pu ainsi être formés et recrutés dans 2 entreprises.

👉 **CODEVE** du bassin d'emploi de Gien : organiser une formation sur la création d'entreprises sur le secteur de **l'artisanat** et pour le secteur en tension de **l'aide à domicile**.

👉 **CODEVE** du bassin d'emploi de Pithiviers : articulation des actions, au sein de deux groupes de travail distincts, autour de deux axes :

■ **les jeunes** (élaboration d'une cartographie des jeunes accompagnés par la Mission locale du Pithiverais et Pôle Emploi, et une cartographie des acteurs jeunesse du territoire toutes thématiques confondues : emploi, associations culturelles ou sportives, centres sociaux...)

■ **l'industrie** (présentation des entreprises du bassin d'emploi de Pithiviers, de leurs offres d'emploi et des besoins exprimés, ainsi qu'une cartographie concourant au développement économique du territoire afin de mieux identifier les interlocuteurs des entreprises).

👉 **CODEVE** du bassin d'emploi d'Orléans : plusieurs échanges entre acteurs publics et privés de l'emploi et responsables RH d'entreprises locales ont permis d'aborder concrètement la qualité de vie au travail, l'apprentissage, des problématiques liées à des secteurs d'activité (**hôtellerie, restauration, tourisme, transport/logistique, bâtiment,...**).

2 Le Plan 10 000 entreprises

comporte un volet national piloté par le Ministère du Travail, en lien avec les ministères impliqués, et un volet territorial déployé par les acteurs locaux avec l'appui du préfet.

L'objectif est de démultiplier l'engagement des entreprises sur chaque territoire. Des engagements forts et des actions concrètes accompagnent le développement des compétences, l'orientation et l'accès au marché du travail de nos concitoyens, en particulier les plus fragiles.

A cette fin, le club départemental du Loiret, réunissant les entrepreneurs engagés et les réseaux existants, a été lancé le 4 juillet 2019 avec le déplacement en région Centre-Val de Loire du Haut-Commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'Emploi pour le lancement :

Le Loiret Une chance. Les entreprises s'engagent !



Un ambassadeur a été nommé pour démarcher les entreprises du Loiret afin de s'engager sur des actions fortes de la démarche (stages

30 entreprises ont rejoint la démarche à fin 2019 et se sont engagées sur au moins une des **13 actions cibles** du Plan.

de 3^{ème}, accès de jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, emplois francs, participation au développement de l'offre d'insertion,...). Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) y a été intégré.

③ La Garantie Jeunes confortée

Ce dispositif d'accompagnement renforcé pour les jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation), a été conforté dans le Loiret :

■ **775 jeunes** sont entrés dans le dispositif en 2019, pour un objectif de 770,

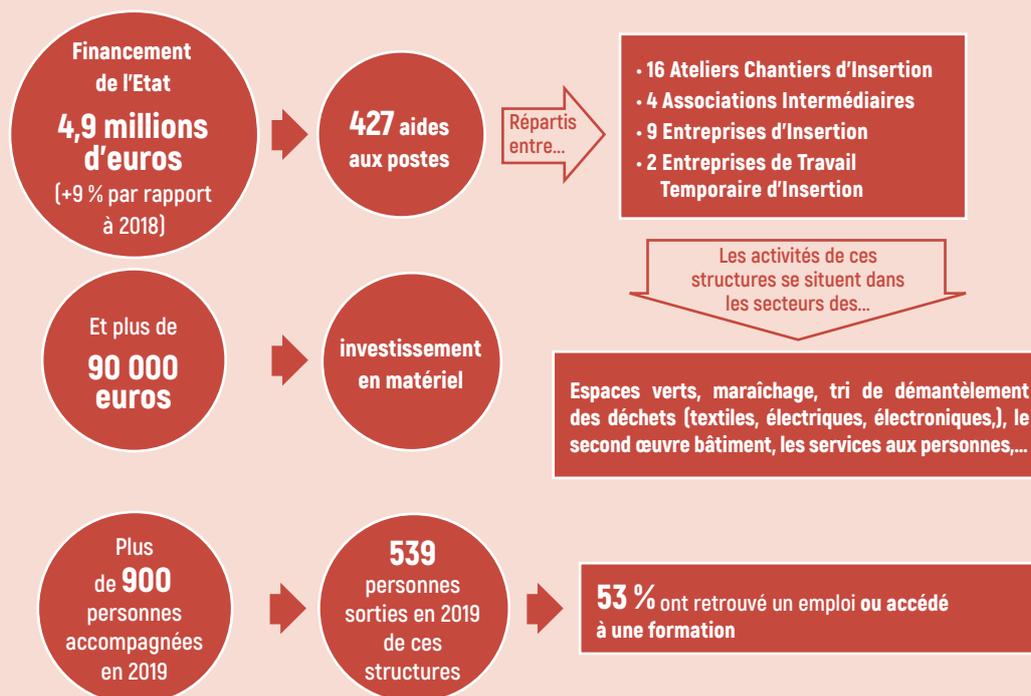
■ **22 %** sont issus des quartiers politique de la ville (QPV),

■ **1011 sorties** ont été faites depuis la mise en place du dispositif, permettant une issue positive dans 88 % des cas,

■ **pour un tiers des cas, une situation en emploi a été trouvée.**

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Avec la volonté d'accompagner toujours au mieux les publics les plus éloignés de l'emploi, et dans la continuité des orientations du gouvernement, la DIRECCTE a favorisé la création et le développement des structures de l'IAE dans le Loiret. Un appel à projets a ainsi permis la création d'une ressourcerie sur la Métropole orléanaise. Cette création complète le développement des structures existantes.



4 Les entreprises adaptées

sont des entreprises du milieu ordinaire qui ont la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés. Le gouvernement a lancé en 2019 une grande réforme de ces structures afin de renforcer leur responsabilité économique et de créer un modèle inclusif plus ouvert (plus de mixité).

Cette réforme s'est aussi accompagnée d'un soutien financier accru : **plus de 6,1 millions d'euros (+15 % par rapport à 2018)**, permettant

d'accompagner et d'employer plus de 365 personnes reconnues travailleurs handicapés.

Des expérimentations ont aussi été prévues. Par exemple, le CDD Tremplin propose un accompagnement renforcé jusque 24 mois, avec pour objectif l'accès à l'emploi en entreprise ordinaire. Sur les 7 entreprises adaptées du Loiret, 3 se sont immédiatement engagées dans cette expérimentation permettant à une vingtaine de personnes reconnues travailleurs handicapés de pouvoir en bénéficier.

Le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)...

Objectifs :

- former un million de demandeurs d'emploi de longue durée et un million de jeunes peu qualifiés.
- répondre aux besoins des métiers en tension.
- contribuer à la transformation des compétences, notamment liée aux transitions écologique et numérique.



☞ **Contribution de l'Etat** : 15 milliards d'euros au niveau national sur 5 ans pour la formation et l'orientation

☞ **Partenaires** : la Région, les partenaires sociaux, et les acteurs de l'emploi et de la formation..

...et sa déclinaison locale : le PACTE régional d'investissement dans les compétences

☞ Signé le 22 janvier 2019 entre le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, en présence de Jean-Marie MARX, haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi (photo ci-contre).

☞ **Objectif** : former, sur 3 ans (de 2019 à 2022), **72 000 demandeurs d'emplois** pas ou peu qualifiés, à des métiers recherchés par les entreprises locales.

☞ **Près de 251 millions d'euros de l'Etat** en Centre-Val de Loire pour accompagner le PACTE aux côtés de la Région, dont 40 millions d'euros en 2019.



III - L'Etat accompagne le monde agricole

Aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

Premier pilier de la PAC (soutien direct)

2 762 exploitants bénéficiaires, montant total : **74,4 M€** provenant de fonds européens

Second pilier de la PAC (aide au développement rural)

■ Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC et MAE) : **270 exploitations** bénéficiaires

■ Agriculture biologique : **130 exploitations** bénéficiaires

■ Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) : **127 bénéficiaires**, montant total : **1,2 M€**

■ Aide à l'assurance récolte (remboursement partiel jusqu'à 65 % du montant de la cotisation d'assurance) : **1 431 demandeurs**

■ Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PACAE) : **56 exploitations** aidées, montant total : **1,98 M€**

■ Aide à l'installation des jeunes agriculteurs : **48 bénéficiaires**, montant total : **1,5 M€**

■ Soutien des projets innovants en zone rurale : **20 projets LEADER**, pour un montant de **514 K€**



Herse étrille financée par la PACAE

1 Une année d'aléas climatiques

Suite à l'épisode de gel mi-avril, une procédure de calamité agricole a été engagée pour des pertes sur arbres fruitiers et petits fruits, avec une enveloppe d'indemnisation demandée de 2,3 M€.

Pour la deuxième année consécutive, une forte sécheresse a sévi de juillet à septembre 2019, causant de fortes pertes pour les éleveurs sur leur production fourragère. Le Comité Départemental d'Expertise (CDE) a conclu, début 2020, à un déficit de 33 % sur les récoltes de fourrages issus de prairies permanentes, temporaires et artificielles. Sur cette base, le Préfet du Loiret a obtenu du ministère en charge de l'agriculture la reconnaissance d'une calamité agricole pour cette perte de fourrages sur l'intégralité du département, avec un montant prévisionnel total d'indemnisation de 1,276 M€.



Cassis gelé

Les aides apportées aux agriculteurs

■ autorisation d'utiliser les jachères ou celles de cultivateurs voisins, dès début juillet.

■ une exonération d'office de 60% du montant de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB), (environ 225 000 €), a été appliquée, avant même la date d'exigibilité de cette taxe, sur l'ensemble des prairies du Loiret afin de compenser les pertes subies.

■ lors des télédéclarations de demandes d'aides PAC de 2020, les exploitants ont pu déclarer des prairies temporaires en lieu et place des jachères afin de valoriser en pâturage sans contrainte de calendrier.

2 Un inventaire des friches agricoles

est effectué tous les cinq ans par la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) afin d'identifier les terres qui pourraient être réhabilitées pour l'exercice d'une activité agricole ou forestière. Cette détection repose sur le croisement d'informations géographiques (RGP, fichiers fonciers de la DGFIP) avec images satellitaires.

3 Des actions pédagogiques autour des contrôles en exploitation agricole

Depuis 2016, la DDT propose aux agriculteurs d'assister à des contrôles pédagogiques. Les 11 juin et 24 septembre 2019, en réponse à l'invitation de la FNSEA45 et de la coopérative CAPROGA près de 75 participants ont échangé avec les agents de contrôle qui interviennent dans les domaines de l'utilisation des produits phytosanitaires (DRAAF) et des nitrates (DDT). Les objectifs et modalités de contrôles (notamment celles de la conditionnalité des aides PAC) leur ont été expliqués.

2019 a débuté par l'élection des représentants à la Chambre d'Agriculture qui joue un rôle fondamental dans l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et dans l'accompagnement des agriculteurs.

Le Préfet du Loiret a présidé la session d'installation de la Chambre d'Agriculture du Loiret le 1^{er} mars 2019.



Contrôle à blanc d'un pulvérisateur de produits phytosanitaires

03.

L'ÉTAT ŒUVRE ET ACCOMPAGNE LES TERRITOIRES POUR UN AMÉNAGEMENT ET UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

Les politiques de cohésion des territoires et de transition écologique ne sont pas nouvelles. Mais le mouvement des « gilets jaunes » et surtout le grand débat national, avec l'ensemble des forces vives de la nation, au premier rang desquelles les élus, les ont remises au centre de la politique du Gouvernement, impliquant un fort engagement des services de l'État.

I – Soutien à la revitalisation et au renforcement de l'attractivité des territoires

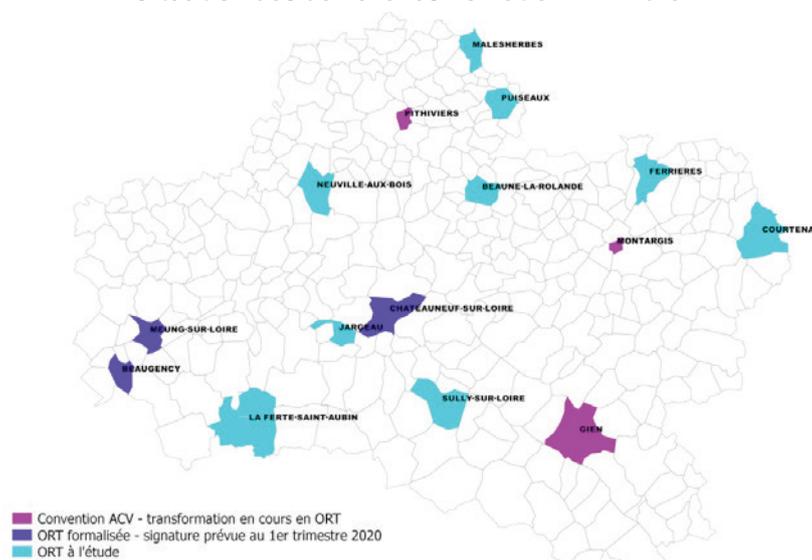
① Poursuite du programme Action Coeur de Ville et lancement des Opérations de Revitalisation du Territoire

Le programme « Action Coeur de Ville », initié en 2018, vise à revitaliser les centres-villes des communes moyennes au bénéfice de l'ensemble de leur bassin de vie. Ce dispositif bénéficie, dans le Loiret, aux villes de Gien, Montargis et Pithiviers.

Tout au long de l'année 2019, les élus, ont travaillé avec l'ensemble des partenaires, et avec le soutien des services de l'État (DDT et UDAP notamment) à finaliser leur stratégie et leur plan d'actions. Les démarches mises en œuvre témoignent de l'enclenchement d'une véritable dynamique qui a su appréhender l'ensemble des thématiques : habitat, commerce, mobilité, mise en valeur patrimoniale, services à la population.

La fin de 2019 et le début de l'année 2020 ont vu l'élaboration de conventions d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Situation des démarches ACV et ORT fin 2019



Cet outil juridique de protection des centres-villes confère, entre autres, un accès prioritaire aux aides de l'Anah, un droit de préemption urbain renforcé, une possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques. Fin 2019, 5 communes, de 5 000 à 10 000 habitants souffrant d'un centre-ville « déserté » par les commerces et ou les habitants, confirmaient leur intention de s'inscrire dans le dispositif ORT.

Le programme « Petites villes de demain », à venir, permettra d'apporter un soutien technique et financier à des communes qui souhaitent conforter les fonctions de centralité qu'elles exercent à l'échelle de leur bassin de vie.

S'il est un des besoins des territoires du Loiret, qui mobilise tout particulièrement, c'est bien celui de l'accessibilité aux soins.

② De nouvelles mesures pour garantir l'accès aux soins

La région Centre-Val de Loire ayant été désignée « territoire d'anticipation » pour la mise en œuvre de la stratégie « Ma santé 2022 », de nouvelles mesures ont été mises en œuvre en 2019 pour garantir l'accès aux soins.

En pratique ceci s'est traduit dans le Loiret par :

- la constitution de 3 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) dont l'objectif est de favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé en proximité.
- la mise en place d'une formation, depuis septembre 2019, pour l'exercice infirmier en pratique avancée, au travers d'un parcours commun aux universités de Tours et Angers.
- la mise en œuvre d'expérimentations de nouvelles organisations innovantes avec par exemple l'autorisation sur le secteur

Orléans Nord, d'une expérimentation de soins non programmés en maison de santé pluridisciplinaire (MSP) en binôme médecin/infirmier diplômé d'Etat.

■ le développement du recours à la télé-médecine avec des créneaux de téléconsultation dans plusieurs cabinets médicaux du Loiret dans les communes de La-Selle-sur-le-Bied, Châtillon-Coligny, Saint-Maurice-sur-Fessard, Courtenay et Lorris.

Au plan local, le maillage en maisons de santé pluridisciplinaires s'est poursuivi, ces structures étant au nombre de 20 fin 2019 (17 fin 2018).

Une bonne couverture numérique contribue également à l'attractivité d'un territoire et est l'une des premières conditions du maintien et du développement de la population et des activités en milieu rural.

③ Des réponses pour permettre une couverture numérique de qualité

Le Gouvernement a donc décidé de mettre massivement l'accent sur cet enjeu avec :

- l'accord passé avec les opérateurs de téléphonie mobile en janvier 2018 afin de généraliser une couverture mobile de qualité permettant tous les usages de la 4G. L'équipe projet départementale, animée par la sous-préfète de Pithiviers, travaille à la sélection des zones prioritaires à couvrir : les communes de Lorris, de Saint-Florent, Yèvres et Aillant sur Milleron ont été retenues parmi les premières zones à couvrir au titre de 2019.
- le plan France très haut débit qui vise à garantir à tous les Français un accès au bon haut débit (supérieur à 8 Mégabit/s) ou au très haut débit (supérieur à 30 Mégabit/s) d'ici 2020 et à doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe, en offrant des accès à très haut débit d'ici 2022.



Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a rencontré, à la sous-préfecture de Montargis le 25 octobre 2019, les six Préfets de départements de la Région Centre-Val de Loire pour évoquer l'Action Coeur de Ville, le très-haut débit et les Maisons France Services.



En ce qui concerne le Loiret :

■ dans les territoires denses, appelés zones d'initiative privée (sans financements publics), à savoir l'agglomération d'Orléans et la ville de Montargis, la fibre optique sera déployée d'ici la fin 2020. Fin 2019, 64 % des locaux sont raccordés.

■ dans les territoires moins denses, à savoir les zones rurales, appelés zones d'initiative publique, les collectivités territoriales, avec le soutien de l'État et de l'Union européenne, s'engagent à couvrir les territoires ruraux, soit 60 % des logements et locaux professionnels, en contractualisant avec des opérateurs télécoms. Le taux de réalisation du déploiement de la fibre optique dans ces territoires était au terme de 2019 à 26 %, sachant que le soutien de l'Etat s'élevait à 20,5 M€.

④ Le déploiement du réseau France Services pour une plus grande accessibilité des services aux usagers

Il s'agit de permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain en assurant une plus grande accessibilité des services au travers d'accueils physiques polyvalents et en garantissant, au sein de chaque entité, un accès libre et gratuit à un point numérique et un accompagnement à toute personne en difficulté avec l'outil informatique ou les démarches administratives.

Dans le cadre de la création de ce réseau, une refonte du réseau existant des 14 Maisons de service au public (MSaP) du département a été engagée. Après audit et sélection nationale, trois MSaP ont été retenues pour être labellisées France Services le 1^{er} janvier 2020 : le PIMM's de Montargis, la MSaP de Beaune-la-Rolande et la MSaP de Meung-sur-Loire.

Œuvrer pour un aménagement durable et équilibré, c'est aussi accompagner les territoires vers la transition écologique, dont le Gouvernement a fait une priorité au même titre que l'emploi en appelant à une mobilisation nationale, et veiller à la préservation de nos ressources naturelles.

II - Mobilisation pour la transition écologique et préservation des ressources naturelles

L'Assemblée régionale pour le Climat et la Transition Énergétique (ACTE)

a vu le jour en Région Centre-Val de Loire cette année et s'est réunie pour la première fois le 8 avril 2019.

Elle fédère l'ensemble des acteurs régionaux dans une dynamique partagée en faveur de la maîtrise de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, de l'efficacité énergétique, du développement des énergies renouvelables, et de l'adaptation de notre environnement et de nos modes de vie aux effets du réchauffement climatique.

① Soutien à la transition écologique et énergétique

Dans le cadre des **Plans Climat, Air, Énergie Territoriale (PCAET)**, les services de la DDT ont accompagné les collectivités dans leurs projets afin de traduire les exigences de la transition énergétique dans les documents de planification. Lorsque les projets s'y prêtaient, les collectivités ont été également invitées à s'engager dans une démarche d'écoquartier.

En ce qui concerne les **énergies renouvelables**, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte a fixé l'objectif de 40 % d'électricité d'origine renouvelable en 2032. Cet objectif implique un développement soutenu des énergies renouvelables.

L'éolien a été retenu comme mode prioritaire de développement. La région est aux avant-postes dans ce mode de production d'énergie. Dans le Loiret, le schéma régional éolien de 2012 a délimité deux zones favorables présentant



un potentiel de développement estimé à 300 MW, dont 250 MW dans la zone «Montargois-Gâtinais» située au nord ouest de Montargis. Cette zone, presque dépourvue d'éoliennes jusqu'alors, concentre aujourd'hui la plupart des projets en développement.

La **méthanisation** a également progressé de manière significative dans le Loiret, moins en termes de production électrique par cogénération qu'en termes de valorisation du bio-méthane dans la production de chaleur.

Pour ce qui est du **photovoltaïque**, le Loiret apparaît, encore en retard.

② Promotion d'une gestion économe de l'espace

Il s'agit d'un véritable enjeu tant au plan national qu'au niveau local mais avec une acuité particulière dans le Loiret. Le Gouvernement a, par une instruction du 29 juillet dernier, fixé l'objectif de **zéro artificialisation nette à court terme**.

C'est un objectif qui pourrait être atteignable, à condition de modifier les règles d'urbanisme pour densifier l'habitat, favoriser le renouvellement urbain, compenser toute consommation de terres par une renaturation de terres artificialisées, dégradées voire polluées.

Les services de l'État, et tout particulièrement, au niveau départemental la DDT et l'UDAP, sont attentifs à la prise en compte de cet objectif dans les documents de planification, la lutte contre les logements vacants, la mise en place d'ORT, l'utilisation des friches.

Ainsi, afin de communiquer le plus largement possible sur cette thématique, la DDT a élaboré une plaquette d'information distribuée aux collectivités, techniciens et bureaux d'études et effectué plusieurs séances d'informations auprès des élus.

Les énergies renouvelables en chiffres

👉 Eolien :

- 6 parcs de 72 éoliennes au total

👉 Biométhane :

- 12 attestations délivrées pour l'injection de biométhane dans les réseaux
- 2 extensions d'installations de méthanisation autorisées
- 1 nouveau site autorisé en 2019
- 3 projets à venir

👉 Photovoltaïque :

- 7 centrales photovoltaïques au sol
- 2 permis de construire en cours d'instruction
- 6 autres projets annoncés
- 10 Certificats d'Eligibilité des Terrains d'Implantation (CETI) délivrés

Par ailleurs, la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) a validé, en 2019, une doctrine sur le développement équilibré et maîtrisé du photovoltaïque au sol.

Cette doctrine rappelle les règles applicables et le rôle de la commission dans le traitement des projets. La commission a une approche favorable au développement de la production des énergies renouvelables, tout en restant vigilante vis-à-vis de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette doctrine permet également au porteur de projet d'appréhender selon quels critères la commission évalue la pertinence du site choisi au regard notamment du document d'urbanisme.

Parmi ces conditions, figure entre autres la réalisation d'une étude pédologique classant le potentiel agronomique du sol et du sous-sol.

Enfin, la doctrine prévoit l'autosaisine de la commission sur tous les projets d'installation photovoltaïque au sol, ce qui est utile pour avoir une vision globale des projets dans le département.

La gestion de la ressource en eau est également un sujet de préoccupation essentiel dans le département.

③ Gestion équilibrée des ressources en eau et Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

La longue période de sécheresse en 2019 a nécessité un suivi rapproché des débits de certains cours d'eau et la prise de 10 arrêtés régulant les usages de l'eau. Des contrôles ont été conduits pour vérifier le respect de ces mesures de restriction.



Cours d'eau asséché

La fréquence et la sévérité des épisodes de sécheresse renforcent le besoin d'une gestion équilibrée des ressources tout au long de l'année ; le comité des usages de l'eau, réuni en décembre 2019, a adopté plusieurs pistes de travail pour améliorer la gestion des sécheresses.

Par ailleurs, le PTGE, engagé sur le bassin du Puiseaux et du Vernisson, est une expérience originale de travail multi-acteurs à une échelle territoriale restreinte qui vise une gestion durable des ressources en eau, en créant notamment des réserves de substitution des prélèvements à l'étiage par un stockage hivernal.

Le diagnostic mené en 2019 débouchera sur un plan d'actions partagé dont les premiers travaux sont programmés en 2020.

La prise en compte des enjeux environnementaux passe aussi par une bonne articulation avec la chasse, tradition profondément ancrée dans ce département avec les giboyeuses forêts de Sologne et d'Orléans.

④ Conciliation des enjeux environnementaux et lutte contre les dégâts de gibier

La surpopulation de gros gibier, en particulier les sangliers, constitue une menace : pour les agriculteurs qui en subissent les dommages croissants sur leurs cultures et pour les chasseurs, qui doivent indemniser ces dégâts.

Des mesures spécifiques ont été prises par la Commission Départementale Chasse et Faune Sauvage en 2019 :

- suivi renforcé des territoires de chasse par la DDT avec le concours de l'ONCFS et de la fédération des chasseurs ;
- agrainage interdit du 1^{er} novembre au 31 mars ;
- autorisations de tirs de nuit de sangliers délivrées aux chasseurs et aux agriculteurs dans les 72 communes zonées en noir et rouge ;
- 200 interventions, dont 25 battues administratives, des lieutenants de louveterie du Loiret, auxiliaires bénévoles, renouvelés pour la période 2020-2024 et indispensables à la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts aux cultures (corvidés, sangliers...) ou de collisions routières.



Battue aux sangliers par les lieutenants de louveterie en décembre 2019

III – Accompagnement des collectivités dans l'exercice de leurs missions et dans la mise en œuvre de leurs projets

① Le soutien à l'organisation de la vie démocratique

En 2019, les services de la préfecture ont, en lien, avec les municipalités, organisé :

- l'élection des représentants de la France au Parlement Européen du 26 mai 2019 ;
- 10 élections municipales partielles suite à l'enregistrement de plusieurs décès de maires et de démissions au sein des conseils municipaux.

En outre, suite au mouvement des gilets jaunes, à l'initiative du président de la République, l'Etat a engagé sur tout le territoire un **grand débat national** de la mi-janvier à la fin mars 2019, démarche inédite de consultation de tous les citoyens, devant permettre au plus grand nombre d'exprimer leurs attentes mais aussi leurs propositions de solutions. Ce débat a couvert 4 grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique et la démocratie et la citoyenneté.

Le Grand Débat National dans le Loiret

Grâce à la mobilisation des services de la Préfecture et des élus :

- **157** réunions d'initiatives locales ont été organisées
- **254** cahiers citoyens ont été ouverts sur le département
- **plus de 92 %** de la population a pu avoir accès à un cahier citoyen



L'opinion publique a pu s'exprimer sur les 4 thématiques précitées et sur divers sujets touchant aussi bien la sphère nationale que locale comme la gestion municipale ou les problèmes de vie quotidienne (pouvoir d'achat, emploi, fiscalité et mobilité).

Une conférence régionale citoyenne s'est déroulée les 15 et 16 mars 2019 à Orléans en présence de 72 citoyens tirés au sort dans la région.

Les différentes propositions ont été transmises au Gouvernement début 2019.



Remise des cahiers citoyens par Taline APRIKIAN, directrice de Cabinet, à Mme Frédérique HAMM, directrice des Archives Départementales du Loiret.

② Du conseil en matière fiscale et financière

En 2019, le service de fiscalité directe locale de la DRFIP a répondu à 255 saisines portant principalement sur l'évolution des bases, les règles applicables et leurs conséquences induites en liens avec la réforme de la taxe d'habitation, ainsi que sur les simulations de taux de fiscalité locale.

Une collaboration étroite avec la préfecture dans l'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des collectivités locales contribue à la détection des difficultés financières de celles-ci (cellule de veille et réseau d'alerte).

Le réseau départemental de la DRFIP assure par ailleurs une importante mission de conseil

auprès des collectivités locales. Il intervient dans tous les domaines de l'action financière, notamment sous la forme d'études annuelles ou d'analyses financières (63 analyses réalisées en 2019 y compris pour le compte de gestionnaires publics - préfets, ARS...).

③ Aide de l'État dans l'élaboration et la révision des plans communaux de sauvegarde (PCS)

La sous-préfecture de Montargis intervient auprès des communes en matière de sécurité civile. Au regard de la multiplicité des risques existants sur l'arrondissement (inondations, nucléaire, technologique, etc.) 64 communes sont concernées par l'élaboration d'un PCS obligatoire.

La plupart d'entre elles ne sont pas en conformité avec la loi à ce jour.

En 2018, se sont tenues 6 réunions de présentations-générales de la démarche de planification en matière de sécurité civile à l'adresse des élus locaux. Tout au long de 2019, la sous-préfecture a organisé des réunions techniques en vue d'apporter à 36 communes son expertise en matière de prévention des risques et de gestion de crise, leur permettant d'élaborer ou de réviser, le cas échéant, leur PCS respectifs.

À cette occasion, la sous-préfecture a rendu pas moins de 25 avis.

④ Appui à la planification et à la gestion des espaces protégés

Afin de répondre aux différents enjeux d'aménagement du territoire, que sont notamment la maîtrise du développement urbain, la protection des paysages emblématiques, la valorisation des caractéristiques propres à chaque territoire, les services de l'État conseillent les élus dans l'élaboration de leurs documents de planification (SCoT, PLU, cartes communales, Règlement Local de Publicité).

Ainsi, alors que l'ensemble du département sera bientôt couvert par des SCoT, la DDT, aux côtés des élus, contribue à assurer une plus grande cohérence entre ces projets à l'échelle du département mais aussi à un niveau infra pour le bassin orléanais où 4 structures différentes portent un SCoT. Aussi, une logique d'inter-SCoT a présidé à l'élaboration des 3 trois SCoT autour d'Orléans Métropole afin de promouvoir un développement à l'échelle du bassin de vie et de fédérer les porteurs autour de thèmes d'intérêt commun tels que les transports, la mobilité, l'habitat, le développement économique, les commerces, les équipements, les loisirs.

L'UDAP participe aussi par ses analyses patrimoniales et paysagères au suivi des documents de planification urbaine.

Le service départemental de la DRAC intervient également en appui des collectivités pour la mise en place d'outils de gestion des espaces protégés : appui actuel aux projets de transformation de 2 Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) dans les communes de La Ferté-Saint-Aubin et Ferrières en Gâtinais et à la création de 2 Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) à Beaugency et Pithiviers.

La mise en application du plan de gestion du Val-de-Loire

Au cours de l'année 2019, UDAP et DREAL ont contribué à la mise en application du plan de gestion du Val-de-Loire, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, notamment dans le cadre de l'élaboration de SCOT, PLU des communes concernées.

Ces services ont aussi suivi les études préalables au classement en cours de 3 nouveaux sites : Beaugency, Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire.

⑤ Soutien à l'investissement local et accompagnement de projets

La cohésion des territoires, c'est aussi le soutien à l'investissement public local. Ce soutien n'a jamais été aussi élevé : avec la DETR et la DSIL, le Loiret a encore bénéficié de près de 15 M€ en 2019 qui ont permis de subventionner plus de 300 projets des communes et EPCI.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

9,4M€ en 2019

200 opérations financées

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Plus de 5,9M€

107 opérations soutenues

Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Près d'1,9 M€ en 2019

Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

68,6 M€ en 2019

C'est également un soutien dans la conception et la mise en œuvre de projets.

La DDT conseille l'ensemble des acteurs y compris les collectivités dans le montage de leurs dossiers pour faciliter la mise en œuvre et la sécurisation des différentes procédures auxquelles sont soumis leurs projets. Ce service suit actuellement une cinquantaine de dossiers, notamment dans le cadre de projets d'aménagement, projets d'équipements publics, projets immobiliers ainsi que la réhabilitation de friches industrielles (Quelle, Renault, Michelin, ...).

L'élaboration de plan d'actions relatives à la redynamisation des centre-villes et leur mise en œuvre notamment dans le cadre du programme "Action Coeur de Ville" (ACV) et la préparation de la mise en place des ORT a nécessité une forte implication des services de l'État :

■ **Pour la DDT**, via l'accompagnement des collectivités dans l'élaboration et la formalisation de leurs projets de territoire, l'expertise rendue sur certaines opérations dont celles pour lesquelles est sollicitée l'octroi d'une subvention d'investissement.

Ce service vient également en appui des élus dans le cadre du programme ACV ou indépendamment de ce dernier pour la mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cet outil vise à inciter propriétaires, copropriétaires, à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants dans un périmètre précis.

Le point sur les OPAH dans le Loiret

4 OPAH programmées et en cours sur les territoires de :

- l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing,
- la Communauté de communes du Pithiverais-Gâtinais,
- la Communauté de communes Berry-Loire Puisaye,
- les Carmes à Orléans.

4 OPAH en phase d'étude pré-opérationnelle concernant :

- trois copropriétés à Orléans-la Source,
- la ville de Pithiviers,
- la Communauté de communes du Pithiverais,
- la Communauté de communes du Val de Sully

■ **Pour la DRAC** via la participation, dans le cadre d'ACV, à la mise en valeur de la place du général de Gaulle à Pithiviers, à l'élaboration du projet sur le quartier du port et sur la reconversion de la caserne Gudín à Montargis, ou encore sur le projet de restauration de la maison des Alix à Gien.



Visite de la Place du Général de Gaulle à Pithiviers par M. Pierre POUËSSEL, Préfet du Loiret, le 30 septembre 2019.

04.

L'ÉTAT AGIT EN FAVEUR DE LA COHÉSION SOCIALE

En matière de cohésion sociale, l'Etat continue d'œuvrer en faveur de tous les publics. Il se mobilise ainsi dans des domaines aussi diversifiés que sont la lutte contre l'habitat indigne, l'accueil et la mise à l'abri des ressortissants étrangers, l'accès aux droits pour tous et la lutte contre la pauvreté, ou encore le milieu associatif.

I - Logement : Solidarité, «vivre-ensemble» et lutte contre l'habitat indigne

Solidarités envers les personnes et les territoires et promotion du «vivre-ensemble» : le Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

L'ensemble de la stratégie sur ce volet est défini par le PDALHPD. Portant sur la période 2018-2023, il a été cosigné par le Préfet et le Président du Conseil Départemental en septembre 2019. Ce plan a pour ambition de faciliter les parcours résidentiels positifs en faveur des publics en difficulté, sans abri ou mal logés.

Il s'organise autour de 3 axes :

Accès à l'hébergement et au logement adapté

Hébergement :

- Un taux de DNP (demandes non pourvues) le plus souvent à 0 % lors des épisodes de grand froid
- Un renforcement des capacités d'hébergement : **34 places d'hébergement** pérennisées à la fin de la période hivernale 2018-2019

Logement adapté :

- **66 nouvelles places d'intermédiation locative** créées grâce à la mobilisation du parc privé à des fins sociales > objectif rempli à 100 %
 - Ouverture d'une première pension de famille de **25 places** pour souffrants psychiques à Chécy (93 nouvelles pensions de familles doivent être créées d'ici 4 ans)
- > Un budget total représentant **14,9 M€** pour l'exercice 2019 (en augmentation d'1M€ soit +7,2 % par rapport à 2018)

Accès au logement

👉 **Les 5 EPCI** concernés désormais dotés d'une **Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** signée : Orléans-Métropole, les Communautés de Communes du Giennois, du Val de Sully, du Pithiverais, et de l'Agglomération Montargoise Rives du Loing.

👉 **Nouvel Accord Collectif Départemental** entre l'État et les différents bailleurs sociaux signé le 28 juin 2019, courant jusqu'au 31 décembre 2021 permettant l'accès au parc social d'un plus grand nombre de ménages défavorisés : objectif : 3 900 relogements en 3 ans, intégrant de nouveaux publics (réfugiés proposés au niveau national par la DIHAL, réfugiés réinstallés, sortants d'hébergement vers le logement).

👉 **72 et 49 ménages prioritaires** reconnus respectivement au titre du Droit Au Logement Opposable (DALO) ou du Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO). Pour le DALO, il s'agit du nombre le plus élevé jamais atteint.

Maintien dans le logement et prévention des expulsions :

👉 Consolidation de la prévention des expulsions

Élaboration de la charte de prévention des expulsions afin de coordonner au mieux la stratégie des principaux acteurs (Préfet, département et CAF).

L'ensemble des travaux ont été menés avec l'Agence Départementale d'Information pour le Logement (ADIL).

👉 **Une petite décroissance** du nombre de dossiers d'expulsion étudiés (164 contre 171 en 2018) et 238 recommandations émises par la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX)

Renforcement de la lutte contre l'habitat indigne

■ Signature du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI)

Par circulaire du 8 février 2019, la Garde des Sceaux et le Ministre chargé de la ville et du logement ont prescrit diverses mesures relatives au renforcement et à la coordination de la lutte contre l'habitat indigne. Ce texte rappelle que l'efficacité de cette politique requiert la mise en œuvre d'actions coordonnées et étroites au sein des pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne entre les autorités administratives et judiciaires.

Ainsi, le 17 décembre 2019, le Préfet, le Procureur de la République d'Orléans (représenté par le Procureur de la République de Montargis), et la Déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé ont signé le PDLHI du Loiret.

Le travail mené en concertation avec les différents partenaires de l'Etat dans le Loiret (CAF, MSA, AML, ADIL, Conseil Départemental Service communal d'hygiène et de santé d'Orléans, ANAH45, Orléans Métropole et



Agglomération Montargoise), dans le cadre de la mise en place récente du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, a permis la formalisation d'un PDLHI triennal (2019-2021).

Les 7 actions du PDLHI

- 1** - Lutter contre les marchands de sommeil
- 2** - Suivre les arrêtés « vivants » pris au titre du code de santé publique
- 3** - Accompagner les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- 4** - Consolider le dispositif de relogement en cas de défaillance des propriétaires
- 5** - Formaliser les dispositifs partenariaux de lutte contre l'habitat indigne dans le département
- 6** - Favoriser la connaissance et le partage d'informations relatives aux situations d'habitats indignes
- 7** - Mettre en œuvre les astreintes administratives introduites par la loi Elan

II - L'accueil et l'intégration des ressortissants étrangers

En chiffres

■ **35 850** ressortissants étrangers au 31 décembre 2019.

■ **7 857** titres de séjour délivrés, dont 1680 titres en 1^{ère} demande.

■ **467** étudiants étrangers accueillis dans le cadre de la convention partenariale conclue entre l'État et l'Université d'Orléans qui prévoit un accueil délocalisé des étudiants à l'université durant les mois de septembre à octobre.

■ **1125** titres de séjour étudiants délivrés au cours de la rentrée universitaire 2019/2020.

■ **4 800** demandeurs d'asile accueillis au Guichet Unique d'Accueil des demandeurs d'asile (GUDA).

■ **2 984** primo-demandes d'asile enregistrées pour la Région dont 1 115 pour le Loiret.

1 Mise en place d'un nouveau dispositif : mise à l'abri, évaluation et orientation des personnes se déclarant mineures et privées de leur famille

Afin de renforcer les outils à disposition des départements dans la phase d'évaluation de la minorité et de limiter les situations de réévaluations a été déployé, en mai 2019, le **fichier d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM)** qui permet au président du conseil départemental de solliciter le concours du préfet dans la réalisation de la procédure d'évaluation de la minorité.

166 jeunes ont été orientés en préfecture par le Conseil Départemental du Loiret. 98 se sont effectivement présentés et 94 procédures ont été menées à leur terme. 80 % ont été évalués comme majeurs.

Par ailleurs, en lien avec le Conseil Départemental, afin de faciliter la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance et l'accès à l'autonomie de 134 jeunes majeurs étrangers non accompagnés au 31 août 2019, un plan d'action spécifique a été mis en place sur quelques mois qui a permis d'instruire la totalité des dossiers de demandes de titres de séjour avant les sorties du dispositif.

2 Croissance du parc destiné à l'accueil des migrants

Conformément aux objectifs fixés par le Gouvernement, l'année 2019 a été marquée par la poursuite du développement du parc dédié à l'accueil et à l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile.

Suite au lancement d'appels à projet, le parc régional a poursuivi son extension avec la création de places supplémentaires :

■ 40 en centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)

■ 125 en centres d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) dont 109 dans le Loiret.

En collaboration avec l'Office de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), il est veillé à la fluidité du parc afin que chaque place financée soit effectivement ouverte et mise à disposition du public concerné, en portant une attention particulière à l'accueil des publics vulnérables et à mobilité réduite.

Soit 4 199 places d'hébergement

(+ 5,90 %) gérées en Région par 18 opérateurs dont

■ 1 229 places dans le Loiret (+ 11,72 %)

■ 40 millions d'euros délégués au titre du budget « immigration et asile » pour la région soit près du double par rapport à 2018

3 De nouveaux moyens dédiés à l'intégration des primo-arrivants et des réfugiés

L'un des enjeux forts de l'Etat consiste à mener une politique efficace d'intégration des étrangers qui se sont vus reconnaître un droit au séjour sur le territoire français pour leur garantir intégration et égalité des chances.

En complément des actions conduites par l'OFII, notamment dans le cadre du parcours d'intégration républicaine suivi par tout étranger titulaire d'un titre de séjour, la préfecture a disposé, en 2019, sur le budget « Intégration et accès à la nationalité française », d'une enveloppe de 1 065 128 € (contre 578 000 € en 2018) afin de financer des actions en faveur de

Ont été ainsi financées à titre d'illustration :

■ la mise en œuvre

du dispositif OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants) dans 6 établissements pour l'apprentissage de la langue française à destination des parents primo-arrivants.

■ **les 60 places**, dont 20 créées en 2019, du centre provisoire d'hébergements (CPH) du Loiret.

■ **1 dispositif innovant** d'accompagnement global à destination des réfugiés et des bénéficiaires de la protection internationale, comprenant un volet hébergement et un volet accompagnement administratif et social, à hauteur de 300 000 € au profit de l'association Aurore.



A l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, M. Ludovic PIERRAT, secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret, a rencontré plusieurs réfugiés se formant en maçonnerie, à l'AFPA d'Olivet, le 20 juin 2019.

l'intégration des primo-arrivants et des réfugiés, orientées vers l'apprentissage du français, l'accès aux droits, à l'emploi et au logement.

Le programme **HOPE** (Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi), développé en partenariat avec l'Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) et les organismes de formation professionnelle de certains secteurs d'activité (bâtiment, commerce, industrie...) s'est poursuivi.

Son objectif est d'assurer l'insertion de réfugiés et bénéficiaires de protection subsidiaire à travers un parcours de formation professionnalisante rémunérée de 8 à 9 mois, mis en œuvre par l'AFPA, comprenant des périodes en alternance en entreprise, un accès à des modules d'apprentissage de la langue française ainsi qu'un hébergement.

L'Education Nationale œuvre par ailleurs à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en les faisant bénéficier d'un accompagnement social dans les établissements scolaires (accès aux droits : aides financières, instructions de fonds sociaux), tout en accompagnant au mieux les familles dans leur rôle de parent d'élève. Cet accompagnement complète ceux existants et apportés par les services sociaux du conseil départemental, ASE, CADA,...

Ainsi, en 2019, **24 réfugiés ont été formés** dans le Loiret au sein de l'AFPA d'Olivet (sur 775 stagiaires en France) :

- 10 maçons
- 5 peintres
- 9 plombiers

III – La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits pour tous

① La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Le Président de la République a annoncé le 13 septembre 2018 la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le plan pauvreté est une réelle ambition collective, avec des moyens supplémentaires et des approches partenariales nouvelles. Un commissaire, Jean-Yves DOUCHEZ, a été nommé auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire pour soutenir le déploiement du plan pauvreté à l'échelle de la région.

La mise en œuvre territoriale de la stratégie s'appuie au niveau départemental sur une contractualisation entre l'Etat et le Conseil Départemental.



Pierre POUËSSEL, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, et M. Jean-Yves DOUCHEZ, commissaire à la lutte contre la pauvreté en région Centre-Val de Loire se sont rendus, le 12 septembre 2019, à l'école René CADOU à Orléans La Source pour assister à l'initiative impulsée par l'Education Nationale «un petit déjeuner pour bien commencer la journée à l'école».

La convention a été signée le 26 juin 2019 entre le préfet et le Président du Conseil Départemental avec pour objectifs principaux de :

- prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance,
- renforcer le premier accueil inconditionnel de proximité,
- soutenir le déploiement des référents de parcours,
- soutenir l'insertion et le parcours des allocataires,
- développer la garantie d'activité.

L'engagement financier de l'Etat s'élève à près de 600 000 € (sur un total d'1,2 millions d'euros).

② En matière d'égalité des chances pour tous à l'école,

au-delà de la reconduction du programme «cordées de la réussite» et du dispositif «Ecole ouverte», l'année 2019 a été marquée par :

👉 la mise en place d'une cité éducative à Orléans, composée de 3 lycées, 3 collèges et leurs écoles de secteurs.

Le ministre de la ville et du logement et le ministre de l'Education Nationale ont labellisé 80 territoires, dont la Ville d'Orléans (quartiers prioritaires de l'Argonne et de la Source), le 5 septembre 2019 et le projet a été finalisé fin 2019, pour pouvoir mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires.

👉 la création d'un Programme de Réussite Educative (PRE) couvrant les quartiers prioritaires de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing labellisé par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET). Il sera mis en service à compter de la rentrée scolaire 2020/2021.

Les PRE sont des dispositifs financés par la politique de la ville et ont pour objectif d'apporter une réponse collective et coordonnée au besoin de prise en charge des enfants qui rencontrent des difficultés à l'école, mais qui résultent de problématiques extra-scolaires (cellule familiale, accès à la santé,...).

👉 de nouvelles Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) :

- 5 nouveaux dispositifs ULIS,
- une seconde Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)
- 2 unités d'enseignement externalisées

Dans le Loiret, il y a au total **1 321** élèves scolarisés dans 112 ULIS.

Zoom sur la Cité éducative

350 000 € prévus pour chacune des trois années à venir

Objectifs : conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

L'ambition est de conforter la construction coopérative du parcours de réussite et de citoyenneté des enfants et jeunes de 0 à 20 ans, qui permettra à chacun d'eux de s'épanouir en choisissant son parcours de réussite au fur et à mesure et en fonction de ses compétences.

Acteurs : Mairie, Préfecture et Education Nationale

Accompagnement par une équipe de chercheurs travaillant sur la notion de Haute Qualité Educative.

③ La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

A chaque niveau de l'institution scolaire, les personnels restent mobilisés pour favoriser le retour à l'assiduité des élèves : signalements auprès de la DSDEN pour un absentéisme supérieur à 4 demi-journées, transmission aux représentants légaux de courriers d'avertissement rappelant l'obligation d'assiduité, convocation des familles et des élèves à la DSDEN, instruction de rapports d'évaluation dans le cadre des dossiers de défaut d'assiduité, accompagnement d'élèves en décrochage scolaire ou absentéisme au sein des EPLE, ou encore visites à domicile par le service social.

Les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire

👉 **6 dispositifs relais** (Pithiviers, Orléans-La Source, La Chapelle-Saint- Mesmin, Châlette-Sur-Loing, Gien et Orléans Centre) ont accueilli **204 élèves de collège**, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire (manquements graves et répétés au règlement intérieur, absentéisme important, démotivation profonde dans les apprentissages, déscolarisation), pour des sessions d'une à six semaines.

A la sortie des dispositifs, **80 % des élèves retournent dans leur collège d'origine.**

👉 **L'opération « Assure ta rentrée »** vise à trouver une solution de formation aux jeunes de plus de 16 ans sortis du système sans une qualification niveau V ou niveau IV. Dans le Loiret, elle repose sur les services d'information et d'orientation, les centres d'information et d'orientation (CIO) et la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) de l'Education Nationale.

■ **1 363 jeunes** de plus de 16 ans suivis

■ **92 % de jeunes** ont été pris en charge ou ont bénéficié d'une solution positive à l'issue de l'opération.

👉 **Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**, animés par 12 organismes ou associations portent 42 actions, offrent un appui et des ressources que les enfants ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social pour réussir l'école (aide aux devoirs et apports culturels), ainsi qu'un accompagnement et des conseils aux parents leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

4 Un nouveau schéma de domiciliation

s'inscrit dans le dispositif d'accès aux droits : la domiciliation donne la possibilité de recevoir du courrier, et donc d'accéder à des prestations et droits fondamentaux. La domiciliation permet aussi de conserver des relations avec les proches et un ancrage dans la vie sociale.

Un nouveau schéma de la domiciliation 2020-2024 a été travaillé. Il comporte trois objectifs :

■ améliorer l'adéquation de l'offre et du besoin via principalement un rééquilibrage de l'offre entre les CCAS et les associations

agrées (agrément de nouvelles associations, augmentation de leur capacité d'intervention)

■ développer la qualité du service rendu en tissant des liens avec les acteurs secondaires de la domiciliation (acteurs de la santé mentale, organismes de sécurité sociale notamment). La connaissance du dispositif par les acteurs institutionnels et les potentiels bénéficiaires est aussi à améliorer

■ rénover la gouvernance. La démarche participative d'élaboration du schéma a permis de redynamiser les échanges, désormais élargis aux associations agréées.

Domiciliation une adresse pour vos démarches



IV – La mobilisation en faveur des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)

1 Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Dans le cadre du NPNRU, l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) a retenu les quartiers de l'Argonne et de la Source à Orléans au titre des projets d'intérêt national, et ceux des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle et des Montoires à Gien, en qualité de projets d'intérêt régional.

■ la convention relative aux trois quartiers d'Orléans Métropole a été signée le 13 septembre 2019, pour un coût prévisionnel de travaux de 284 M€ TTC, et un concours financier de l'ANRU de près de 83 M€, comprenant 60 M€ de subvention et environ 23 M€ de prêts bonifiés d'Action Logement.

■ la convention pour le quartier des Montoires a été signée le 30 avril 2019. Elle prévoit la réalisation de travaux d'un montant de 7,8 M€ TTC. Les concours financiers de l'ANRU s'élèvent à 2,498 M€ dont 1,6 M€ de subvention et 0,8 M€ de prêts bonifiés d'Action Logement.

2 Les copropriétés privées

L'Anah poursuit son intervention auprès des copropriétés fragiles ou en difficulté.

En application du Plan Initiative Copropriétés, initié par l'Anah au mois d'octobre 2018, des aides supplémentaires ont été mobilisées pour financer des travaux d'urgence sur les trois copropriétés en plan de sauvegarde (environ 370 000 € d'aides ANAH Travaux d'urgence).



Les Montoires à Gien : un parc urbain avec espace de jeux a vu le jour après la démolition de l'ancien foyer des jeunes travailleurs.

Les travaux du plan de sauvegarde de la copropriété « La Prairie » (Saint-Jean-de-la-Ruelle) ont débuté le 6 novembre 2017 (pour 12 M€), se sont poursuivis tout au long de 2019 et devraient s'achever fin 2020.

Le Plan de sauvegarde des copropriétés du Plateau à Montargis a commencé le 5 mars 2018. Des travaux d'urgence ont été engagés fin 2019.

Le plan de sauvegarde des copropriétés de la Dalle à Orléans-La Source est à l'étude et doit être entériné en 2020.

3 La rénovation des contrats de ville

Dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers, annoncée par le Gouvernement en juillet 2018, la durée de validité des contrats de ville et de toutes les mesures associées, qui devaient initialement arriver à échéance en 2020, a été prorogée jusqu'en 2022.

Localement, 5 contrats de ville ont été retravaillés pour actualiser et/ou définir, pour la période 2020 à 2022, les axes prioritaires, les engagements et les moyens d'intervention pris par chaque partenaire signataire en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Ce travail s'est déroulé sur toute l'année 2019 et a pris la forme de protocoles d'engagements renforcés et réciproques, signés par chaque partenaire et annexés aux contrats de ville.

Panorama de la géographie prioritaire dans le Loiret

- 19 quartiers prioritaires situés dans 9 communes et 5 EPCI
- 5 contrats de ville
- 2 000 000 € en 2019 au titre de l'enveloppe de crédits d'intervention « politique de la ville » de l'État
- environ 50 000 habitants concernés, soit 7 % de la population départementale
- 1 NPNRU

4 Fabriques numériques des territoires

L'association Action, présente dans le quartier de la Source à Orléans, porte un projet d'inclusion numérique à l'échelle des 10 quartiers prioritaires de la Métropole d'Orléans. L'objectif est de structurer un maillage d'acteurs concernés par l'inclusion numérique de manière à favoriser leur complémentarité. Ce partenariat a été formalisé par la mise en place d'un consortium d'acteurs.

En novembre 2019, l'association Action a été labellisée Fabrique numérique de territoire par le CGET ouvrant droit à une subvention de 100 000 € pour l'achat des équipements informatiques et numériques nécessaires à la mise en place du tiers lieu.

V - Soutien à la jeunesse, au tissu associatif et encouragement à la pratique sportive

1 Des dispositifs pour favoriser l'engagement des jeunes et éduquer à la citoyenneté

■ Création d'un Groupe d'Appui aux Politiques de Jeunesse (GAPJ)

Un diagnostic partagé sur la jeunesse (6 ans-30 ans) du département a été lancé en septembre 2018 de manière exploratrice afin d'envisager l'ouverture d'un volet jeunesse dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles. Ce diagnostic, livré le 25 juin 2019, est porté de manière partenariale entre la CAF, la D(R) DJSCS, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la MSA et les acteurs du département (jeunes, familles, professionnels, élus).

L'action en découlant a été la création du GAPJ, avec la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Dès 2019, le GAPJ a identifié et initié un travail d'accompagnement individuel et des animations collectives (comment repérer et identifier les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études ou en formation ; instance de consultation et d'engagement des jeunes ; outillage des élus locaux) avec mise en œuvre en 2020.

■ Le programme de formation continue, piloté par la DRDJSCS en partenariat avec des associations d'éducation populaire et des collectivités locales, contribue à la montée en compétence des acteurs de la jeunesse, à l'amélioration de la qualité éducative et de la sécurité en accueils collectifs de mineurs et participe à la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs. Il s'adresse aux élus locaux et associatifs, aux techniciens, aux organisateurs, aux directeurs et animateurs d'Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) (extra et périscolaire) ou de structures jeunesse.

En chiffres

- **4 projets Jeunes** 45 financés par la DRDJSCS pour un montant de 9 000 €.
- **12 projets ECSI** financés par la DRDJSCS pour un montant de 42 125 €.
- **15 sessions** de 24 jours de formation continue ont été organisées.
- **77 contrôles-évaluations** d'accueils collectifs de mineurs ont été réalisés.

Le service civique reste un succès

- **864 nouveaux volontaires** ont effectué une mission de service civique en 2019 (contre 885 en 2018) dans 160 structures d'accueil.
- **14 nouveaux agréments** délivrés, **12 agréments** renouvelés.
- **18 journées de formation** civique et citoyennes organisées, dont **5** spécifiquement pour les volontaires réalisant des missions au sein d'établissements scolaires (agrément Education Nationale) ont été organisées.
- **13 formations** de tuteurs dont **4** pour les tuteurs de volontaires réalisant des missions au sein d'établissements scolaires (agrément Education Nationale) organisées.



② Soutien à la vie associative et culturelle

Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Volet FDVA	Nombre d'associations		Nombre d'actions financées	Enveloppe budgétaire attribuée
	demandeuses	subventionnées		
Formation des bénévoles	10	7	26	27 300 €
Fonctionnement - Innovant	135	82	84	233 856 €

■ **Le réseau des collectivités** (villes et EPCI) ayant un service vie associative a été réuni le 2 avril 2019 avec pour thème «l'emploi associatif» (définition, accompagnement disponible, comment monter et pérenniser un projet, rôle d'une collectivité) et le 12 novembre 2019 avec pour thème «l'information des associations», réunissant 69 participants sur l'année.

En chiffres

■ 4 lettres d'information

« Lettre d'infO des assO du Loiret » ont été diffusées aux associations et collectivités les informant des dernières actualités en matière de vie associative (réglementaires, appels à projets, politique nationale, événements locaux).

■ **3 245 actes** traités par les greffes des associations (3 520 en 2018) dont **37 %** ont été télétransmis (contre 26 % en 2018).

La préparation des deuxièmes assises territoriales de l'Islam en France

Afin de préparer les **deuxièmes assises territoriales de l'Islam en France**, et conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur du 1^{er} juillet 2019, le préfet a organisé, le 14 décembre 2019, une demi-journée d'échanges avec une soixantaine de personnes (ensemble des représentants des lieux de culte du département, présidents d'associations culturelles et personnalités de la société civile).

Un temps était dédié à l'organisation de deux ateliers auxquels les invités étaient libres de participer sur les thématiques de la gouvernance des lieux de culte et sur l'"Islam au quotidien" (éducation, abattage rituel, carrés confessionnels musulmans dans les cimetières,...). Un second temps a permis une restitution en séance plénière des travaux des deux groupes de travail, et plus particulièrement d'évoquer la mise en place d'un Conseil Départemental du Culte Musulman (CDCM), créé peu après les assises départementales.

③ Promotion du sport pour tous et protection des pratiquants

En 2019, les aides départementales attribuées dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ont permis de financer au total 53 clubs et 16 comités départementaux du Loiret, pour un montant total de **885 008 €**, répartis comme suit :

■ **111 008 €** fléchés sur la correction des inégalités à la pratique sportive (80 % pour des actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires politique de la ville et des zones de revitalisation rurale, 13 % pour la thématique du sport santé et 7 % pour le développement de l'éthique dans le sport).

■ **544 400 €** consacrés au soutien de l'emploi.

L'ANS a soutenu divers projets tels que les projets pour :

■ la Ligue du Centre-Val de Loire de Basketball : terrains de basket en extérieur amovibles pour la pratique du 3x3 (24 000 € subventionnés sur 49 368 € de travaux).

■ la commune d'Aschères-le-Marché : création d'un terrain multisports et sanitaires (21 000 € subventionnés sur 105 255 € de travaux).

Par ailleurs, le service sport a accompagné Orléans-métropole dans l'homologation de la salle sportive polyvalente de 8 000 places «CO'Met» qui a entamé ses travaux et sera homologuée à leur issue si les prescriptions sont respectées.

La protection des pratiquants

■ **107 établissements de baignades**, salles de remise en forme et centres équestres contrôlés.

■ **6 visites inopinées** de commission de sécurité organisées par la DRDJSCS sur des établissements de remise en forme conduisant à 5 avis défavorables avec demande de fermeture immédiate.

■ **1 arrêté de fermeture en urgence d'un bassin** exploité au sein d'un établissement de remise en forme.

■ **21 dossiers** de manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur instruits.

■ **341 cartes professionnelles** d'éducateurs sportifs.

■ **96 attestations** stagiaires en formation professionnelle délivrées.

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DES SERVICES
DE L'ÉTAT
DANS
LE LOIRET**

2019

www.loiret.gouv.fr

 @Prefcentre

 @Prefet45_Centre



**PRÉFET
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*